

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	22/07/2020
Date d'affichage	29/07/2020

L'an deux mil vingt, le vingt sept juillet, à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : MM. LEPRINCE R., PURSON R, PUZIN C., FABER J., PERIDON Y., LEPAGE J-N., LEPAGE P , CURTO PEREZ R., Mme SERRE F., FAVEAUX R., CRESPEL A., LULLO E., ROUX A., PLATAT M., KOLLROS S.

Mme SERRE Frédérique est nommée secrétaire de séance.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

2020-07-D12

Depuis la réforme des marchés publics applicable depuis le 1^{er} avril 2016, les dispositions concernant la commission d'appel d'offres sont prévues dans le CGCT. Sa composition reste inchangée et se compose, pour les communes de moins de 3 500 habitants, en plus du maire ou de son représentant, président de droit, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret. De même si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal constate, après appel des candidatures, qu'une seule liste est présentée et désigne les membres de la commission appel d'offres comme suit :

Titulaires
PURSON Raoul
SERRE Frédérique
LEPAGE Pascal

Suppléants
FAVEAUX Rachel
LEPAGE Jean-Noël
CURTO PEREZ Richard.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20200727-2020-07-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Publication : 29/07/2020